

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHE MENESR INTERNE

Epreuve matière : REDACTION D'UNE NOTE

N° Anonymat : A000015363

Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : AMI Section/S spécialité/Série : R0000

Epreuve : 101 Matière : 1037 Session : 2018

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Inspection d'académie de X  
Division de la scolarité

À l'attention de Monsieur l'inspecteur  
d'académie - Directeur académique  
des services de l'éducation nationale

Objet = Note relative aux indicateurs de valeur ajoutée des lycées.

Publiés chaque année par le ministère de l'éducation nationale, les indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL) permettent d'évaluer et de positionner les résultats des lycées au plan national, en mettant en perspective les résultats obtenus et les résultats attendus. Ces indicateurs viennent d'être publiés et mettent en lumière que certains lycées du département X ont obtenus des résultats inférieurs que ceux qui étaient attendus, s'inscrivant alors dans la catégorie des lycées à valeur ajoutée négative. Afin d'améliorer l'efficacité de ces lycées, la prochaine réunion des chefs d'établissements que vous présiderez, aura pour sujet les IVAL, leurs modalités de calcul et leurs enjeux. La présente note vise à dresser un état des lieux de la méthode utilisée par le ministère de l'éducation nationale pour construire les IVAL (I), afin d'en dégager l'intérêt que ceux-ci présentent (II), pour enfin mettre en exergue les pistes de progression à envisager pour améliorer les résultats des lycées concernés (III).

.1.1.8.

## I / La méthode de construction des IVAL

### 1) Les lycées concernés par les IVAL

Seuls les lycées publics ou privés sous contrat sont soumis aux indicateurs de performance que constituent les IVAL. Leur nombre d'élèves présents doit être supérieur ou égal à vingt pour le baccalauréat général et technologique, et supérieur ou égal à dix pour le baccalauréat professionnel. Par ailleurs, il importe de noter que les IVAL ne seront pas calculés pour les établissements dont le cycle de formation est incomplet.

### 2) La définition des indicateurs

Les IVAL sont établis grâce aux résultats des élèves au baccalauréat, ainsi que sur leurs parcours au sein de l'établissement. Les IVAL, qui permettent d'apprécier la valeur ajoutée d'un lycée au regard des autres, comparables au plan national, tiennent compte de la composition sociodémographique de ces usagers (âge, origine sociale, sexe, niveau scolaire à l'entrée en seconde, catégorie socioprofessionnelle des parents), ainsi que des caractéristiques de l'établissement (taux d'élèves en retard scolaire, indice de position sociale moyen à l'entrée en seconde, pourcentage de filles).

Sur la base de ces données, les IVAL s'articulent de la manière suivante :

Le taux de réussite au baccalauréat, qui est l'indicateur "traditionnel" met en regard le nombre d'élèves d'un lycée qui se sont présentés aux épreuves du baccalauréat, avec le nombre des élèves du même lycée qui ont été reçus à

cet examen.

Le deuxième indicateur fondamental dans l'observation des résultats d'un établissement est celui du taux d'accès de la première au baccalauréat. Cet indicateur met en lumière la probabilité qu'un élève de première obtienne son baccalauréat dans cet établissement. Il apparaît en effet plus pertinent de positionner le curseur de cet indicateur au niveau de la première, plutôt que de la seconde, afin de ne pas générer des résultats faussement négatifs pour les établissements ne proposant pas une large palette de formations et d'options (de nombreux élèves partant à l'issue de la seconde vers des lycées proposant une offre de formation plus complète).

3) La mise en perspective du taux constaté et du taux attendu.

Pour chacun des deux indicateurs évoqués ci-dessus, la valeur ajoutée d'un lycée s'apprécie par la différence qu'il y a entre le taux attendu et le taux réel. Ainsi, concernant l'indicateur de réussite au baccalauréat, si le taux réel de l'établissement est supérieur au taux attendu, alors le lycée aura une valeur ajoutée positive. À l'inverse, si le lycée obtient un taux de réussite au baccalauréat inférieur à celui qui était attendu, sa valeur ajoutée sera négative, comme c'est le cas de certains lycées du département X.

Le taux réel, constaté, d'un indicateur est donc celui qui se rapporte aux résultats effectifs d'un lycée. Le taux attendu quant à lui est le taux de réussite ou d'accès au baccalauréat que l'on attend d'un établissement moyen en tenant compte de ses spécificités sociodémographiques. Il s'agit donc d'un taux de réussite ou d'accès au baccalauréat qui considère les données d'âge, de sexe, de niveau scolaire, d'origine sociale et qui synthétise ces données pour constituer une moyenne, au niveau national, au regard de laquelle un taux de réussite sera attendu. Ainsi, à titre d'exemple, 3.1.8.

nous pouvons évoquer le gap qui existe entre le taux attendu de réussite au baccalauréat dans les lycées très favorisés qui peut atteindre 95%, alors que celui-ci est réduit à 70% dans les lycées très défavorisés.

La possibilité pour un lycée d'avoir une valeur ajoutée positive est donc aussi à considérer au regard de son taux de réussite attendu. Plus celui-ci est élevé, plus l'établissement sera neutre (c'est-à-dire que le taux constaté est quasiment identique au taux attendu), ou même négatif (c'est-à-dire que sa valeur ajoutée est en-deçà des attentes). À l'inverse, un établissement dont le taux attendu est faible, aura une large marge propre à apporter, par son action propre, une valeur ajoutée positive.

## II / L'intérêt des IVAL

### 1) Les IVAL comme outil de travail pour l'amélioration des EPIE.

Les chefs d'établissements peuvent se servir des IVAL comme véritables outils de travail et d'aide au pilotage. Ces indicateurs permettent au chef d'établissement d'évaluer l'action propre de son lycée, ainsi que la valeur ajoutée qui en émane, positive ou négative. Les IVAL sont qualitatifs et à ce titre, ils permettent de mettre en exergue les facteurs de réussite des lycées ayant obtenus de bons résultats, afin de s'en inspirer dans la construction du projet d'établissement. Sur la base de ces IVAL, l'équipe éducative peut mettre en place un accompagnement spécifique, en faveur des élèves en difficulté.

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHE MENESR INTERNE

Epreuve matière : REDACTION D'UNE NOTE

N° Anonymat : A000015363

Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : AMI Section/S spécialité/Série : R0000

Epreuve : 101 Matière : 1037 Session : 2018

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

## 2) Les IVAL comme outil de choix pour les parents et les élèves.

Le palmarès des lycées que permet la mise en place de cette méthodologie de classement par valeur ajoutée, permet aux parents d'élèves, et aux élèves eux-mêmes, de choisir son lycée en fonction des résultats qu'il affiche. Conscients qu'un lycée à valeur ajoutée négative provoquera un frein à la poursuite de l'élève vers des classes préparatoires, de nombreux parents souhaitent orienter leurs enfants vers des établissements ayant obtenus de bons classements (et ce, parfois en contournant la carte scolaire). Cette tendance comporte toutefois une limite majeure, celle de la réussite et de l'épanouissement scolaire de l'élève. Les lycées ayant une valeur ajoutée négative ont, pour la majorité, conscience de cet état de faits et travaillent avec célérité au déploiement de dispositifs pédagogiques en faveur des élèves, qui peuvent alors tout à fait réussir et s'épanouir.

## 3) Les IVAL comme outil de communication.

Le chef d'établissement peut se servir des IVAL pour communiquer auprès de la presse locale sur les bons résultats de son lycée, quand celui-ci a mauvaise réputation, afin de valoriser son établissement au niveau du territoire sur lequel il est implanté.

5..1.8..

Les IVAL servent également d'outils de communication en direction de la communauté éducative (constituée de l'équipe enseignante, du CPE, du COP, et même des élèves et de leurs parents). Il importe en effet que le chef d'établissement mobilise les IVAL pour communiquer auprès de l'ensemble de l'équipe éducative sur le projet d'établissement, ainsi que sur les objectifs pédagogiques émanant des IVAL.

Le conseil d'administration et le conseil pédagogique sont des endroits privilégiés pour communiquer avec les professeurs sur les axes de travail à mettre en place, au regard des IVAL abordés.

### III / Les pistes de travail à mettre en place pour améliorer la valeur ajoutée d'un lycée.

- 1) Facteurs d'amélioration ayant trait aux modalités de travail de l'équipe éducative.

La mise en place de ce travail de classement des lycées par valeur ajoutée a permis de mettre en exergue que les lycées à valeur ajoutée positive bénéficient d'une réelle cohésion au sein même de l'équipe de direction. Le chef d'établissement, le chef des travaux, le gestionnaire, tous travaillent en cohésion et sont porteurs d'un seul et même discours, celui-ci oeuvre à la qualité de son projet d'établissement, ainsi qu'à sa mise en application. Cette cohésion de travail s'étend d'ailleurs au-delà de l'équipe de direction et concerne aussi bien l'équipe enseignante que les personnels administratifs et techniques.

Un facteur de réussite et d'amélioration est donc, de façon prégnante, l'unité des discours et des actions de la part de l'ensemble de l'équipe éducative. La cohésion entre la vie scolaire et l'équipe enseignante est donc aussi un facteur encourageant la réussite et l'accès des élèves au baccalauréat.

## 2) Les facteurs d'amélioration relatifs à la mise en œuvre pédagogique des enseignements.

La cohésion est donc un facteur d'amélioration du point de vue de l'organisation du travail et des échanges entre direction / enseignants / vie scolaire, afin que tous s'accordent sur les mêmes objectifs à atteindre.

Mais cette cohésion est également à envisager en interne à l'équipe enseignante. Il est en effet essentiel de favoriser et d'encourager les échanges entre professeurs afin que ceux-ci œuvrent dans une même logique de sanctions (concernant les retards, les absences) et de progression éducative et pédagogique (cela comprenant les modalités d'évaluation des élèves).

Les lycées à forte valeur ajoutée positive témoignent en effet d'une capacité des professeurs à agir en concertation et à respecter les mêmes principes en matière de devoirs donnés, de progressions pédagogiques, d'évaluation, mais aussi en matière d'application des règles et d'attitude vis-à-vis des élèves.

